

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU MARDI 03 OCTOBRE 2023

Le 03 octobre deux mille vingt-trois à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente. (Seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première).

#### DELIBERATION N° 07 - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES NON ADHERENTS

Présents : Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Céline FOURNIER, Philippe LAMARQUE, Karl MADER, Christine FOURNADET, Magali VALIORGUE,

Absents Excusés : Colette DESTRADE, Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Didier GAUGEACQ, Marc LAFOURCADE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : Mardi 26 septembre 2023

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 09

Votants/Pour : 09

Abstention : 0



La Présidente informe l'assemblée qu'il est proposé des conventions de prestations de service à des « structures associatives » qui ne peuvent avoir le statut « d'Adhérent » conformément aux statuts de l'ALPI.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du budget annexe.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

**Vu** les projets de conventions,

**Vu** le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

### **Article 1 :**

D'approuver les conventions ci-après :

Il s'agit de :

- La Maison du Logement :
  - Mise en place d'un PAT : Montant : 300 euros HT ; 360 euros TTC
  - Acquisition licences Zimbra : Montant 40 euros HT ; 48 euros TTC
  - Service Pack + serveur : 450 euros HT ; 540 euros TTC
- MODEF :
  - Webpublic40 : 2690 euros HT ; 3228 euros TTC
- Association L'Autre regard :
  - Acquisition licences Zimbra : Montant : 30 euros HT ; 36 euros TTC
- Service Chalosse Tursan :
  - Mise en place d'un PAT : Montant : 1200 euros HT ; 1440 euros TTC
- CAUE des Landes :
  - Service Pack + serveur : 450 euros HT ; 540 euros TTC
- Profession Sport Landes :
  - Service Pack + serveur : 450 euros HT ; 540 euros TTC

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 040-254003304-20231003-03102023\_CONV-DE



## **Article 2 :**

D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

*Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait à Mont-de-Marsan, le 03 octobre 2023

**La Présidente du Syndicat Mixte**

**Département ALPI**

**Magali VALIORGUE**

- Acte a été télétransmis électroniquement le :
- est devenu exécutoire le :
- a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-254003304-